

Objektyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **118 (1992)**

Heft 4

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La Suisse en panne

Par Jean-Pierre Weibel,
rédacteur en chef

51

Dans la vague de critiques dont le 700^e anniversaire de la Confédération a fourni le prétexte bienvenu à certains milieux, on en trouve de pertinentes. C'est ainsi qu'on a pu lire que «la Suisse n'est plus gouvernée, mais seulement gérée».

Sans nous rallier au camp des obsédés de la sinistrose, nous devons relever de la part de notre gouvernement une incapacité certaine à décider, assortie récemment d'un esprit de lutte interne qu'on espérait voir limité au Conseil d'Etat genevois.

Ce qu'on a pompeusement qualifié de «projet du siècle» (les réalistes complètent «du XXI^e siècle!»), c'est-à-dire les nouvelles transversales ferroviaires alpines, illustre à merveille cet engluement des procédures. Lancé avec enthousiasme, détermination et conviction par M. Ogi, ce projet a connu son premier – et probablement plus grave – avatar lorsque le Conseil fédéral (mal conseillé, de toute évidence) a cru devoir faire plaisir à tout le monde en octroyant à la Suisse centrale et aux CFF leur tunnel de base du Saint-Gothard, à Berne celui du Lötschberg, à la Suisse orientale et à la Suisse romande des prix de consolation sous forme de création ou d'amélioration de raccordements aux tunnels. Résultat: une escalade vertigineuse des coûts et malgré tout des mécontents de tous les côtés.

Dans l'étape suivante, le Parlement (frappé de schizophrénie et oubliant sa volonté d'économies) en a rajouté à satiété sans rien retrancher de notable, contribuant à la valse des millions et apportant une aide précieuse aux promoteurs du référendum.

Résultats: une infrastructure faisant l'objet d'un engagement formel envers la Communauté européenne renvoyée à la veille des calendes grecques, un réseau ferré confronté encore quelques années de plus à des goulets d'étranglement, une industrie de la construction laissée dans l'incertitude quant aux tâches qui l'attendent, des coûts courant inexorablement – pour ne pas parler de la position de la Suisse sur le plan international.

Le financement de ce projet est également compromis, puisque ce n'est en aucun cas avant 1995 que la Confédération peut espérer des ressources supplémentaires à cet effet – bien mince espoir, en vérité, puisqu'il repose en partie sur l'introduction de redevances supplémentaires sur les carburants, peu populaires comme on l'imagine.

Si l'on peut railler les écologistes réduits à mendier l'aide des routiers pour essayer vainement de faire aboutir l'initiative (qui aurait pu s'intituler «Arrêtez le monde, on veut descendre!»), on doit fustiger l'irresponsabilité du monde politique – exécutif et législatif – qui a conduit à cette impasse.

Je me suis étendu sur cet exemple, qui illustre à merveille au niveau national la paralysie de notre appareil politique et administratif. Chacun pourra en citer d'autres, sur les plans national, cantonal ou communal.

Tout n'est toutefois pas en panne: c'est avec enthousiasme qu'on a appris que Berne avait produit en 1991 600 pages de droit fédéral de plus qu'en 1990, soit un total de 2700 pages rassemblant 308 ordonnances, 42 arrêtés, 15 lois et 22 règlements! Heureux pays où la créativité est sauvée par les juristes et les bureaucrates (faisant flotter bien haut la bannière d'un stakhanovisme douloureusement frappé à l'Est), où le seul fait de planter un clou pourra bientôt enfin être régi par un arsenal de règlements assorti d'un appareil administratif de contrôle efficace et impitoyable suscitant même l'envie des technocrates de Bruxelles...